



Bologne, le 13 Mars 2012

Madame/Monsieur la/le Ministre,

Dans le cadre du trilogue en cours au niveau de l'UE concernant le Paquet Qualité, je vous écris en ma qualité de Président de l'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine (AREPO), afin de vous présenter quelques éléments de réflexion concernant l'évolution du règlement relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles.

Nous espérons que vous voudrez bien prendre en considération les propositions de notre Association, active depuis 2004 et qui représente des régions et des producteurs de plusieurs pays Européens qui réunissent plus de 40% des indications géographiques européennes, dont certaines parmi les plus renommées.

L'objectif de ces propositions est la reconnaissance de l'importance socio-économique des produits à indication géographique et leur lien essentiel avec le territoire dans lequel ils sont produits. Ils y constituent une source fondamentale d'emploi et de revenus, ainsi qu'un instrument de fixation de la population dans les zones rurales qui seraient autrement abandonnées, avec toutes les conséquences sociales et environnementales qui en découleraient. A ceci s'ajoute leur contribution à la préservation de la biodiversité, des identités culturelles locales et de la variété de paysages européens.

En cette phase de conclusion du trilogue informel entre le Parlement, le Conseil et la Commission Européenne, nous pouvons nous considérer satisfaits des résultats obtenus jusqu'à présent concernant la plupart de nos thématiques prioritaires. Cependant nous estimons nécessaire d'attirer votre attention sur la possibilité pour les groupements de producteurs de gérer les volumes de production des produits AOP et IGP, dans des conditions justifiées par la conjoncture de marché et dans le respect des normes de la concurrence.

La possibilité de gérer l'offre de produits AOP et IGP constitue un élément clef pour permettre à ces produits de réduire les phénomènes spéculatifs et être rémunérés à leur juste valeur. Nous sommes conscients de l'opposition de certains Etats membres, qui considèrent qu'une telle possibilité constituerait un obstacle à la libre concurrence et nous les invitons à reconsidérer les particularités de ces produits de niche :

- impossibilité de réduire les prix afin de conquérir des nouveaux segments de marché : les coûts liés à la plus grande qualité des matières premières, au faible rendement de variétés traditionnelles et/ou au travail artisanal de producteurs experts ne peuvent pas être diminués. En outre, les produits de qualité sont soumis à des coûts de certification et de contrôle qui impactent le prix final ;
- Les producteurs d'une même appellation commercialisent des produits uniques, qui sont identiques aux yeux des consommateurs, étant donné qu'ils font référence à la même « marque collective » et au même cahier de charges. La possibilité de gérer les volumes de production n'affecte donc pas la concurrence et le libre marché ;
- La programmation de la production ne limiterait pas l'accès à des nouveaux producteurs et agirait de façon horizontale sur tous les producteurs en définissant des conditions d'accès égales et équitables, aussi dans le but de préserver le profil qualitatif de l'offre.
- La gestion des volumes serait cohérente avec ce qui a déjà été permis dans le cadre du Paquet Lait en matière de gestion de la production de fromages. Comment pourrions-nous justifier une telle disparité de traitement entre produits AOP et IGP vis-à-vis des producteurs et des consommateurs européens ?

Nous demandons par conséquent aux Etats Membre qui ne partagent pas cette proposition de reconsidérer leur position, dans l'espoir qu'une politique de qualité capable de valoriser le rôle social, économique, environnemental et culturel des Produits d'Origine puisse être développée. Nous sommes prêts à mettre à votre disposition notre expertise pour évaluer également des propositions de compromis. Celles-ci pourraient concerner au moins les AOP et les IGP les plus touchées par la problématique de la programmation des productions, en relation à leur possibilité d'être stockées et aux risques de déséquilibre entre offre et demande.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Tiberio Rabboni
Président d'AREPO